



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

114-2023 Projet structurant Boulhonnac : Lancement d'une consultation pour désigner un bureau d'étude

Monsieur le Président rappelle la délibération lançant une étude de faisabilité en 2021 concernant un projet d'hébergement touristique et l'avis défavorable rendu.

Considérant la réflexion menée par les services autour du projet Boulhonnac et l'orientation définie dans l'OAP du PLU de Saint Génès de Fontedit,

Considérant l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la convergence des avis pour un projet structurant orienté en direction de la jeunesse, de la culture et de l'environnement ;

Le Président propose de lancer une consultation afin de désigner un bureau d'étude en charge de la réalisation d'une étude permettant de définir un principe d'aménagement répondant aux besoins du territoire et aux réflexions menées par les services ;

Celle-ci se déroulera en deux phases, la première représentant le diagnostic et la proposition d'aménagement de l'équipement et de ses abords, la seconde s'attachant à préciser le chiffrage, le principe de gestion et la faisabilité économique du projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE

Le Président à lancer la consultation.

Précise que le coût de cette étude est prévu au BP 2023 section investissement du budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

